

Nombre de membres :	Afférents au Conseil Municipal : 15	Date de la convocation : 31 août 2024
	En exercice : 15	Date d'affichage : 31 août 2024
	Qui ont pris part à la délibération : 15	

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CAYSSIALS Sébastien, maire.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL

Excusés : Joël FROMENT (procuration à Jean Claude FROMENT), Pierre JOULIA (procuration à MARTY Patrick), Françoise VIAROUGE (procuration à Véronique FILHOL)

Marie Laure Camboulas a été nommée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DES PROCES VERBAUX DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2024 :

Après lecture, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

DELIBERATIONS

Autorisation au Maire d'établir un contrat de vente d'herbe - DE 20240905 001

En vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil Municipal d'approuver la passation des baux ruraux sur des terrains communaux et leur renouvellement.

Vu les articles L411-1 à L418-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime portant sur le statut du fermage et du métayage.

M Le Maire indique qu'il est nécessaire de régulariser et de signer un contrat de vente d'herbe pour la parcelle B 1451 située chemin de Bouzines appartenant à la commune de Roussennac. Il rappelle qu'une vente d'herbe concerne principalement l'exploitation des prairies. Ainsi, la vente d'herbe correspond à la vente annuelle d'un fourrage sur pieds à un exploitant agricole ou le droit de faire paître ses animaux.

Pour cela il est nécessaire de rédiger un contrat de vente d'herbe. Celui-ci sera valable du 01 avril 2024 au 15 novembre 2024.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 septembre 2024

M Le Maire indique au conseil Municipal, que la parcelle B 1451 d'une surface de 9242 m² sera partagée en 2 parties selon les modalités suivantes :

- Partie 1 d'une surface de 3763 m², un contrat de vente d'herbe sera signé avec le Gaec de la Garissole 841 route d'Espeilhac 12220 Roussennac pour une montant de 57€ valable du 1^{er} avril 2024 au 15 novembre 2024
- Partie 2 d'une surface de 5479 m², un contrat de vente d'herbe sera signé avec le Gaec Guiraudie/ Rey 300 route de la croix de Gineste 12220 Roussennac pour un montant de 82€ valable du 1^{er} avril 2024 au 15 novembre 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de vente d'herbe sur la parcelle B 1541 selon les modalités désignées ci-dessus.

Loyer logement de la mairie (T3) - DE 20240905 002

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement de la mairie (T3) situé 35 rue de la mairie est vacant depuis le 01 août 2024. Des travaux de rénovation (transformation de la baignoire en douche) et de peinture dans l'ensemble du logement sont nécessaires. Ces travaux auront lieu en septembre 2024.

Monsieur le Maire propose de revoir le loyer de ce logement à 395€/mois plus 25€ de charge mensuelle (comprenant eau et assainissement) suite aux divers travaux réalisés (changements des menuiseries en 2023). Un diagnostic de performance énergétique sera réalisé en septembre 2024.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- De fixer le montant du loyer du logement de la mairie à 395€ plus 25€ de charge pour le paiement de l'eau et l'assainissement,
- De fixer le dépôt de garantie (caution) à un mois de loyer,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, document ou pièce, utiles à la bonne exécution de cette décision.

Révision tarif cimetière de Roussennac jardin du Souvenir et case columbarium - DE 20240905 003

Cette délibération vient remplacer la délibération DE_20190221_002 "tarif jardin du Souvenir et case columbarium en date du 21 février 2019.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 août 2015 pour la mise en place de cavurnes dans le cimetière communal.

Vu la loi du 20 décembre 2008 prévoyant la mise en place dans les cimetières d'un dispositif permettant de conserver la liste des défunts dont les cendres ont été dispersées au jardin du souvenir.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les prix fixés au cimetière de Roussennac pour être en adéquation au coût de la vie actuelle.

Monsieur le Maire présente le projet de règlement du jardin des souvenirs.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 01 octobre 2024 :

- 1 100 € pour une concession de 50 ans pour un cavurne pouvant contenir 6 urnes. Dans un souci d'harmonie esthétique, l'identification des personnes inhumées dans les cavurnes se fera par apposition sur la stèle, de plaques en granit noir fin 40 cm x 28 cm x 2 cm normalisées et identiques fournies par la Mairie. La gravure sera à la charge de la famille du défunt.
- La dispersion des cendres est gratuite dans le jardin des souvenirs. Celle-ci est accordée par le maire sur justificatif de l'expression écrite des dernières volontés du défunt ou sur la demande écrite des membres de la famille ou d'un représentant légal ayant qualité pour pourvoir aux obsèques ou à la crémation. Toute dispersion fera l'objet d'un enregistrement sur un registre au niveau des services municipaux. La famille aura la possibilité, si elle en fait la demande, de faire placer une plaque en granit noir de 50 cm x 8 cm sur la stèle dédiée. Dans un souci d'harmonie esthétique, l'achat et la gravure de ces plaques (nom, prénom, années de naissance et de décès) seront prises en charge par la commune. Un devis préalable, fourni par une entreprise de pompe funèbre sera présenté et accepté par la famille. Celle-ci s'engagera à rembourser à la commune le coût de cette plaque gravée.

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 septembre 2024

Après discussion le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité ces tarifs applicables à compter du 01 octobre 2024 ainsi que le règlement du jardin du souvenir (cf annexe jointe).

Cotisation foncière des entreprises : exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindécies A dans une zone France Ruralités Revitalisation - DE 20240905 004

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés, entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindécies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal de Roussennac, après en avoir délibéré,

- décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Décision modificative n°2: Vote de crédits supplémentaires - Roussennac - DE 20240905 005

Monsieur le Maire présente les devis de rénovation de peinture du logement T3 de la Mairie devenu vacant.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111	Terrains nus	-10000.00	

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 septembre 2024

2024-32

2181 - 155	Install. Générales, agencements	10000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00
	TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**❖ Travaux de rénovation logement T3 mairie**

Suite à la vacance du logement T3 de la mairie, des travaux sont en cours de réalisation afin de pouvoir le remettre en location :

- lessivage et peinture des murs ;
- remplacement de la baignoire par une douche ;
- remplacement du lino par un parquet flottant à l'étage

L'appartement sera remis à la location au 1er octobre, il a été attribué à un jeune couple.

❖ Conseil municipal enfant : Nettoyons la nature

Une nouvelle demi-journée de nettoyage du centre bourg est initiée par le conseil municipal enfant. Celle-ci est programmée le samedi 28 septembre de 10h à 12h. Pour la communication de cet évènement, le conseil municipal a sélectionné une affiche parmi celles proposées par les enfants qui illustrera le flyer.

❖ Ecole- achat d'une chambre froide

Le Conseil municipal acte le renouvellement de la chambre froide de la cantine pour un montant de 1350 euros HT.

❖ Aménagement maison des associations

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 septembre 2024

Des travaux d'aménagement à l'entrée de la maison des associations vont être entrepris : aménagement des abords et évacuations des eaux d'écoulement du robinet extérieur.

Des devis pour l'aménagement l'extérieur seront établis : barbecue, tables de pique-nique...

Des arbres seront commandés à la pépinière départementale.

Les murs intérieurs seront lessivés et repeints durant l'hiver par l'agent communal.

❖ Commission cadre de vie

Une réunion avec les présidents des associations se tiendra le 27 septembre pour un temps d'échange et évoquer l'utilisation des salles municipales.

❖ Communauté de communes : Taxe ordures ménagères

Après plusieurs réunions et simulations tarifaires, la commission communautaire qui a travaillé sur ce sujet a choisi de rester à la redevance ordures ménagères pour la années futures.

❖ Achat garage Eche

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le garage Eche situé rue de la mairie, à proximité de la salle des fêtes est en vente.

Le conseil municipal décide de faire une proposition d'achat à M Eche d'un montant de 9 000 euros

❖ Projets 2024

Les travaux préliminaires au chantier de traverse - tranche 1 du village de Roussennac ont commencé

- Enfouissement des réseaux par l'entreprise Larren route de Rignac : Enedis branchera définitivement la nouvelle ligne souterraine en décembre ;
- Les travaux de démolition du mur de l'ancien couvent débuteront en septembre ;
- La réfection du réseau d'eau potable dans le centre bourg débutera en octobre : le syndicat des eaux de Montbazens/Rignacois a retenu l'entreprise ETPLV dans le cadre d'un marché public ;

Commune de ROUSSENNAC Séance du 05 septembre 2024

2024-33

- Marché public « Opération cœur de village : La traverse – place du Pargou – rue du centre » a été lancé depuis le 18 juillet 2024. La commission d'appel d'offre se réunira le 16 septembre pour l'ouverture des enveloppes ; suivront l'analyse des offres et le choix des entreprises retenues pour les 2 lots « Aménagement de surface et Mobilier-signalétique ».

Pour cet aménagement, les élus du département ont été rencontrés pour ré exprimer la demande de soutien financier sur trois dossiers : cœur de village, sécurisation (FAL) et RD en traverse.

❖ Travaux au Roudilhou

Des travaux vont être réalisés sur le plan d'eau du Roudilhou.

Pour des raisons de sécurité, le déversoir d'orage va être refait. Pour ce faire, la zone en amont va être abaissé. Le conseil municipal souhaite profiter de cette situation pour stabiliser le chemin qui longe l'étang en rapportant du remblai. Les élus disponibles se retrouveront le samedi matin 19 octobre pour y travailler.

Délibérations

- 1- Autorisation au Maire d'établir un contrat de vente d'herbe - DE_20240905_001
- 2- Loyer logement de la mairie (T3) - DE_20240905_002
- 3- Révision tarif cimetière de Roussennac jardin du Souvenir et case columbarium - DE_20240905_003
- 4- Cotisation foncière des entreprises : exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quindecies A dans une zone France Ruralités Revitalisation - DE_20240905_004
- 5- Décision modificative n°2 : Vote de crédits supplémentaires - Roussennac - DE_20240905_005

Président de la séance
CAYSSIALS Sébastien

secrétaire de la séance
CAMBOULAS Marie-Laure



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'C' followed by a horizontal line.

Séance du 05 septembre 2024